

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 21/10/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26063162																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																									
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 3.2.1.a.2. ETAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs, AV. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, ARD,ARG. 7.1.2.d.2. ETAT DES CEINTURES DE SECURITE ET DE LEURS BOUCLES : Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement, ARG.																																																																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) mineure(s) 4.4.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise), ARD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, AVD,AV. 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés, AVD,AV,AVG.																																																																									
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																											
N° D'AGRÈMENT : S056S033																																																																											
(9) RAISON SOCIALE : SO.SEC.AUTO.																																																																											
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0297810617 ZI de Kerpont 56600 LANESTER																																																																											
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																											
N° D'AGRÈMENT : 078T1076																																																																											
SIGNATURE : 																																																																											
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																											
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																									
GP-801-NC (F) 14/06/2023		14/06/2023																																																																									
Marque		Designation commerciale																																																																									
RENAULT		TRAFIC																																																																									
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																							
VF1JL000070670622		M1		VP																																																																							
Type/CNIT		Énergie																																																																									
M10RENVPE15T366		GO																																																																									
Document(s) présent(s)																																																																											
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																											
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																									
111007																																																																											
MENTIONS LÉGALES																																																																											
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+0.5m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">0%</td> <td colspan="2">11%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">1324daN</td> <td colspan="2">836daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>465daN</td> <td>392daN</td> <td>266daN</td> <td>246daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">16%</td> <td colspan="2">8%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>465daN</td> <td>392daN</td> <td>266daN</td> <td>246daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="4">63%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51m-1): C2: <0.10m-1 C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-3,5% à -1,5%)</td> <td>-0.7%</td> <td colspan="3">-0.9%</td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.5m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	0%		11%		Forces verticales :	1324daN		836daN		Frein de service :					Forces de freinage :	465daN	392daN	266daN	246daN	Déséquilibre (<20%):	16%		8%		Forces de freinage (efficacité) :	465daN	392daN	266daN	246daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	63%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C2: <0.10m-1 C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1					Feux de croisement (-3,5% à -1,5%)	-0.7%	-0.9%		
	AVANT		ARRIERE																																																																								
	G	D	G	D																																																																							
Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.5m/Km																																																																										
Dissymétrie suspension (≤30%):	0%		11%																																																																								
Forces verticales :	1324daN		836daN																																																																								
Frein de service :																																																																											
Forces de freinage :	465daN	392daN	266daN	246daN																																																																							
Déséquilibre (<20%):	16%		8%																																																																								
Forces de freinage (efficacité) :	465daN	392daN	266daN	246daN																																																																							
Taux d'efficacité (≥ 58%):	63%																																																																										
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%																																																																											
Emissions à l'échappement :																																																																											
Opacité des fumées (0.51m-1): C2: <0.10m-1 C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1																																																																											
Feux de croisement (-3,5% à -1,5%)	-0.7%	-0.9%																																																																									